



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2023, le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le *Règlement d'emprunt 214-2023 décrétant une dépense de 1 881 887 \$ et un emprunt d'excédant pas 608 000 \$ pour les travaux de réhabilitation d'aqueduc du chemin du fleuve*. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 17^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois.


Serge R. Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 juillet 2023, entre 10 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juillet 2023.


Serge R. Raymond
Directeur général et greffier-trésorier